



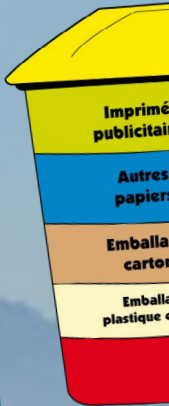
Prévention des déchets au SBA :

5 années d'actions sur le territoire (2011 * 2016)

Résultats * Témoignages * Perspectives



**Nous avons réduit...
continuons !**



Sommaire

Editos.....	3
Retrospective.....	4
Chiffres.....	5
La composition du bac à ordures ménagères en 2016.....	6
La composition du bac à emballages recyclables en 2016.....	7
Aider les manifestations à être éco-responsables.....	8
Initier le jeune public à préserver l'environnement.....	9
Sensibiliser les nouveaux arrivants.....	10
Montrer l'exemple dans les commerces de proximité.....	10
Carte de l'accompagnement des publics.....	11
Promouvoir le compostage.....	12
Carte du compostage.....	13
Favoriser le réemploi.....	14
Carte du réemploi.....	15
Mais aussi.....	16
Paroles.....	17
Aller plus loin.....	19

Lexique

- Prévention (ou réduction) des déchets :

Action visant à réduire les quantités de déchets collectés et leur nocivité en amont du cycle de vie du produit et avant même le tri et la collecte.

On distingue la prévention quantitative (réduction du volume des déchets) et la prévention qualitative (réduction de la nocivité).

- Programme de prévention des déchets du SBA :

Ensemble de mesures et d'actions de prévention mené par le SBA en partenariat avec l'ADEME. Débuté en 2011, le programme a l'objectif de réduire la quantité d'ordures ménagères et assimilées de 7% en 5 ans.

- Ordures ménagères :

Déchets résiduels issus des bacs verts, bacs bleus (professionnels) ou des Points d'Apport Volontaire.

- Emballages recyclables :

Emballages issus des bacs et sacs jaunes ou des Points d'Apport Volontaire.

- Ordures ménagères et assimilées :

Regroupe les ordures ménagères résiduelles (bacs verts), les emballages recyclables (bacs jaunes) et le verre collecté dans les conteneurs.

- ADEME :

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

- Tarification incitative :

Système de tarification du service de collecte des déchets qui prend en compte la nature et/ou le nombre d'enlèvements des déchets.

**Jean-Claude
Molinier,
Président
du SBA**



« **Ensemble au service de l'environnement** : c'est l'objectif qui anime le SBA depuis sa création et dans son fonctionnement au quotidien. Depuis 1975, le SBA s'est toujours efforcé d'innover, avec la mise en place de la collecte sélective en Points d'Apport Volontaire, la création de 12 déchèteries avec 21 flux collectés, la collecte en porte-à-porte en bacs individuels des emballages recyclables depuis 2005, l'extension des consignes de tri en 2013... C'est donc tout naturellement que la collectivité s'est engagée dès décembre 2010 dans la réduction des déchets en contractualisant avec l'ADEME. Cinq années plus tard, le SBA a rempli sa mission : des actions concrètes, près d'une cinquantaine de partenaires locaux mobilisés et un objectif de réduction des Ordures Ménagères Assimilées largement atteint.

Ce travail de fourmi sur les 131 communes de notre territoire a porté ses fruits et la réduction des déchets devient un réflexe au quotidien, une nouvelle façon de vivre et de consommer. C'est aussi l'objectif porté par l'évolution du mode de tarification du service vers l'incitativité initiée en 2012.

Forte de ce succès, la collectivité est aujourd'hui labellisée **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage**, avec une volonté d'animer le territoire en termes de gestion des déchets et le faire entrer dans une démarche d'économie circulaire. Le SBA se donne les moyens de poursuivre les actions déjà existantes et surtout d'en développer de nouvelles. »



« Le SBA a réussi par son travail d'animation et d'accompagnement à déployer un programme d'actions, en consacrant un investissement plus conséquent sur les principaux gisements d'évitement. Cette stratégie associée au passage à la Tarification Incitative ont certainement été des facteurs de réussite du programme. Le SBA est ainsi parvenu, grâce à la grande implication des différents membres de l'équipe projet et à la forte mobilisation des acteurs de son territoire, à réduire de 9%, soit 26 kg, la quantité d'Ordures Ménagères et Assimilées par an et par habitant et à dépasser l'objectif de -7% fixé dans notre accord cadre de partenariat. Labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, le SBA est désormais reconnu comme **un territoire d'excellence engagé dans la transition énergétique pour la croissance verte.** »



**Nathalie Huck-Frelier
(ADEME),
Directrice Régionale Déléguée
Auvergne Rhône-Alpes**

Retrospective

2009

Le Grenelle de l'Environnement a placé en priorité la prévention comme mode de gestion des déchets, avant le tri et le recyclage. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Un objectif est annoncé aux structures chargées de la gestion des déchets : **diminuer la quantité des ordures ménagères et assimilées de 7% sur 5 ans.**

2010

Le Syndicat du Bois de l'Aumône, qui sensibilise déjà ses usagers au tri et à la réduction des déchets, est convaincu de la nécessité d'aller plus loin. Il souhaite atteindre cet objectif de diminution de 7%. Dès lors, **le SBA contractualise avec l'ADEME** (qui soutient financièrement la collectivité) pour une durée de 5 ans, afin de mettre en place **son propre programme local de prévention**, adapté à son territoire et ses particularités. Le projet d'envergure se décline en deux phases : **un diagnostic de territoire** et **un ensemble d'actions** pour parvenir à atteindre l'objectif.

2011

Le diagnostic est réalisé : **sur les 291 kg/habitant collectés** dans les bacs verts (ordures ménagères), bacs jaunes (recyclables) et les colonnes à verre, **plus de 80% de ces déchets pourraient potentiellement être évités !** Des « gisements d'évitement » sont alors identifiés sur lesquels il est possible d'agir : déchets pouvant être compostés, réemployés...

2012

Le programme de prévention du SBA entre dans **sa phase opérationnelle**. Un plan d'actions, pour atteindre l'objectif de réduction des déchets, est lancé. Parallèlement, le Comité Syndical décide de mettre en œuvre progressivement **une Tarification Incitative**, assise sur l'utilisation du service (prise en compte de la nature et de la quantité de déchets produits) afin de responsabiliser les usagers.

2015

Alors que le SBA entame la dernière année du programme de prévention, la collectivité est labellisée **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Une reconnaissance qui vient souligner la démarche exemplaire et participative de réduction, de réutilisation et de recyclage des déchets.

2016

Le programme de prévention du SBA touche à sa fin, après quatre années d'actions et d'initiatives en faveur de l'environnement. **L'objectif de diminution de 7% est largement atteint (voir ci-contre).** Dans la continuité, la labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage prend le relais. **L'objectif : s'engager à réduire encore les déchets et augmenter le recyclage en impliquant les acteurs locaux et en favorisant l'économie circulaire.**

Chiffres

Ordures ménagères et assimilées :
ordures ménagères (bacs verts) +
emballages recyclables (bacs jaunes) +
verre (conteneurs)



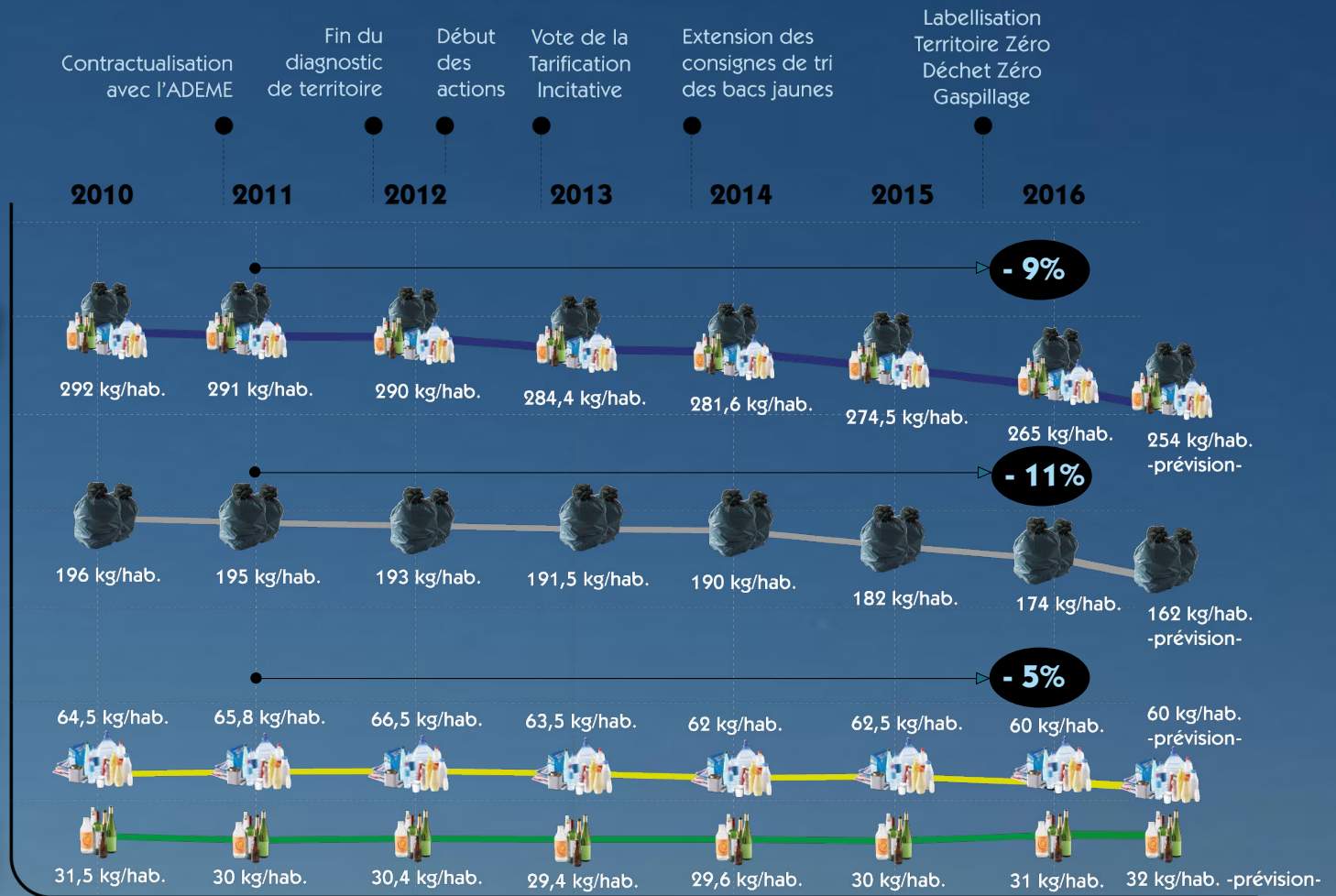
Ordures ménagères (bacs verts)



Emballages recyclables (bacs jaunes)



Verre (conteneurs à verre)



Entre début 2011 et début 2016, la quantité d'ordures ménagères et assimilées a diminué de 9%, soit 26 kg par habitant. Les prévisions d'ici à fin 2016 confirment la tendance, avec une nouvelle baisse conséquente. A noter : les déchets issus des déchèteries ne sont pas concernés par les objectifs du programme de prévention. Ce qui n'a pas empêché le SBA d'effectuer des actions en ce sens. Durant cette période, la quantité de déchets des déchèteries a été stabilisée sur le territoire du SBA.

Population du SBA en 2015 : 168 000 habitants

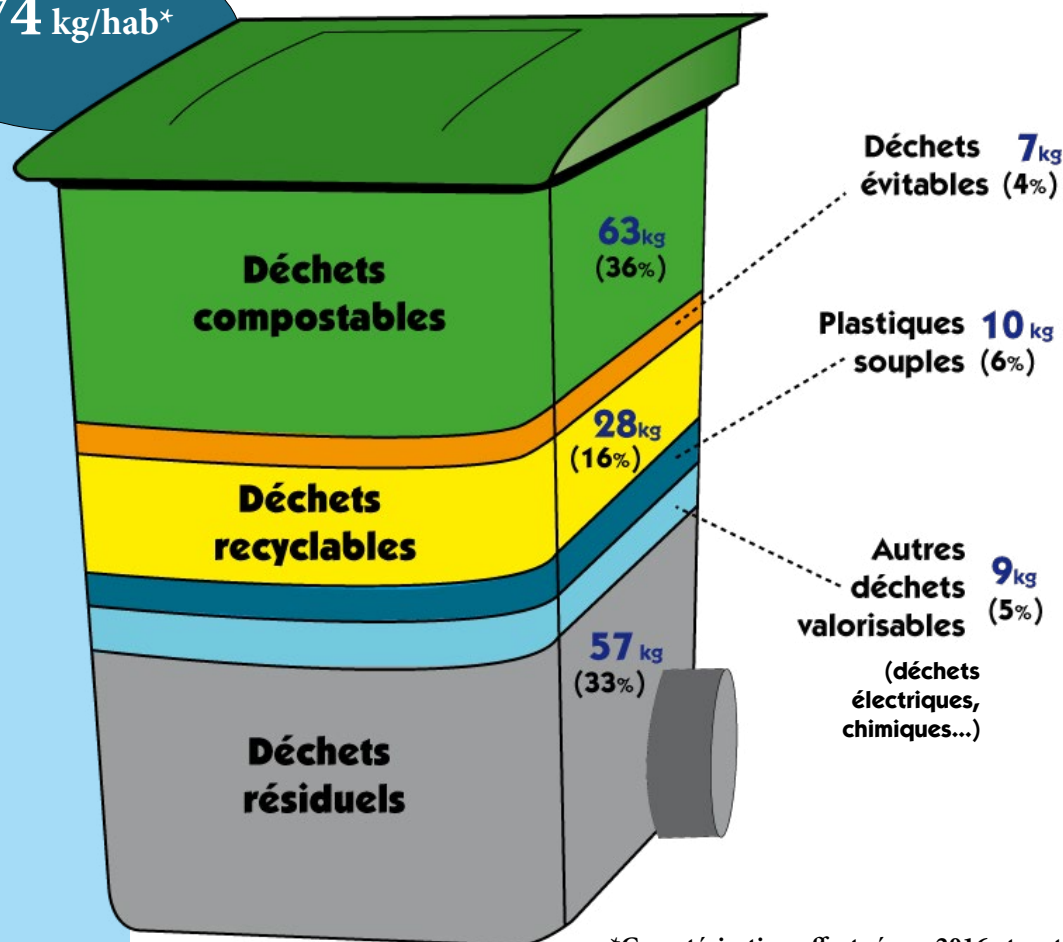
La composition du bac à ordures ménagères en 2016

Au cours de l'été 2016, le SBA a effectué des caractérisations sur les déchets issus du bac vert (ordures ménagères) pour mieux connaître le contenu des poubelles et déterminer les gisements de déchets pour lesquels des actions de prévention sont pertinentes.

Ce type d'opération avait déjà été organisée en 2011 et 2013. Une caractérisation consiste à déterminer différents types de déchets en les classant dans des catégories précises. Les échantillons, sélectionnés selon des critères rigoureux, sont issus de plusieurs tournées de collecte.



174 kg/hab*



► La composition de la poubelle verte nous montre que les actions de prévention et de tri ont porté leurs fruits :

> la part de déchets compostables et évitables (*gaspillage alimentaire, imprimés publicitaires*) est passée de 100 kg/habitant en 2011 (50% de la poubelle verte) à 70 kg en 2016 (40%).

> la part de déchets recyclables, quant à elle, est passée de 39 kg/habitant en 2011 (20% de la poubelle verte) à 28 kg en 2016 (16%).

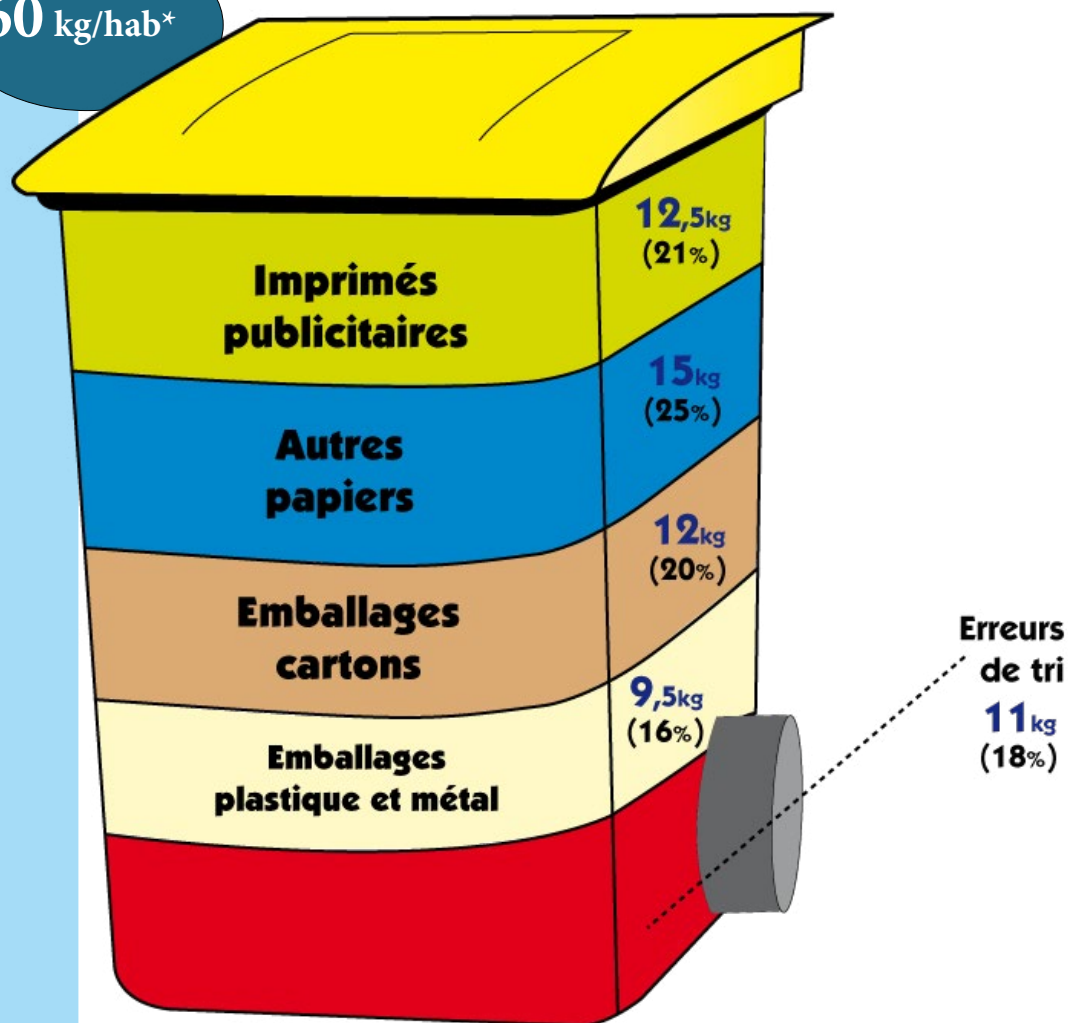
► Le potentiel de réduction (ou valorisation) pour les déchets compostables, évitables et recyclables reste important.

La composition du bac à emballages recyclables en 2016

Les caractérisations ont également été effectuées en 2016 sur les bacs jaunes (emballages recyclables). Car, même s'il est recyclable, un déchet reste un déchet... et peut être évité !



60 kg/hab*



> La quantité d'imprimés publicitaires est passée de 23 kg/habitant en 2011 (35% de la poubelle jaune) à 12,5 kg en 2016 (21%), conséquence de la distribution de 25 000 stop-pubs en cinq ans sur l'ensemble du territoire.

> La quantité de déchets recyclables stagne : 37 kg/habitant en 2016 et 2011.

> Les déchets non-conformes et erreurs de tri restent la seule ombre au tableau, avec une part plus importante dans la composition du bac jaune en 2016 (18% de la poubelle jaune) qu'en 2011 (9%).

Une « erreur de tri » est un déchet qui n'a pas sa place dans le bac jaune et qui, une fois en centre de tri, doit être réorienté vers d'autres filières : verre, ordures ménagères, déchets imbriqués entre eux, etc. C'est un coût supplémentaire pour les usagers.

*Caractérisation effectuée en 2016 et restituée par rapport aux chiffres de l'exercice 2015

Aider les manifestations à être éco-responsables

Les organisateurs (associations, clubs sportifs...) peuvent bénéficier d'un accompagnement pour réduire et mieux trier les déchets générés lors de leurs événements. Du matériel est fourni : totems de tri, gobelets réutilisables, documentation, affiches, cendriers de poche... L'accompagnement peut aller plus loin pour les clubs sportifs qui le souhaitent, sur toute une saison : diagnostic effectué par le SBA, conseils, mise en place d'outils, suivi...



Zoom sur une initiative...

Le Festival des VI Pierres, organisé chaque année à Crevant-Laveine, est devenu **une éco-manifestation** en 2015. Cette année-là, le festival a **facilité le geste du tri pour le public (totems)**. Les boissons ont été servies dans des **gobelets réutilisables**. Côté coulisses, **la vaisselle réutilisable a remplacé le jetable** pour la restauration des artistes. **Les déchets compostables ont été détournés des poubelles...**

Résultat : pour une fréquentation d'environ 400 personnes, seulement 3 sacs d'ordures ménagères de 90 litres ont été déposés dans le bac vert ; le bac des emballages recyclables de 240 litres a été très peu rempli. Le reste a terminé dans la colonne à verre !

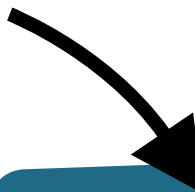
« L'accompagnement du SBA nous a permis de prendre conscience de la facilité et de la simplicité à devenir éco-responsable dans la gestion de nos manifestations sportives et au delà, dans la vie quotidienne du club... En terme de diminution de production de déchets, c'est certainement l'utilisation de vaisselle réutilisable sur nos buvettes qui reste le geste le plus efficace. »

Catherine Bonnet-Janicot,
Présidente de Rappel 63 (club d'escalade de Riom depuis 1993), 400 adhérents

Voir l'interview



Voir la carte



Bilan

- plus d'une **centaine d'évènements** labellisés « éco-responsables » depuis 2012
- **11 clubs sportifs** suivis individuellement par le SBA, sur toute une saison

Et maintenant ?

L'accompagnement continue !
Festivals, clubs sportifs, amicales laïques, associations... n'hésitez pas à contacter le SBA pour gérer au mieux vos déchets !



Initier le jeune public à préserver l'environnement

Au SBA, l'intervention en milieu scolaire se caractérise par un module de 3 animations proposé chaque année aux écoles, collèges et lycées. Adaptées à chaque niveau et à tout âge pour apprendre les bons gestes qui contribuent à préserver notre planète, ces animations sont aussi étendues au domaine extra-scolaire : centre de loisirs, etc.



Zoom sur une initiative...

Début 2016, afin de sensibiliser le public scolaire à la nocivité des déchets, **le SBA a impliqué cinq écoles** (à Mons, Beaumont-lès-Randan, Montpensier, 2 à Aubiat) dans l'organisation d'une **collecte de piles usagées au sein de leur établissement**. Le SBA a accompagné la démarche (communication sur l'évènement, remise de boîtes de collecte...) et a récupéré les piles usagées après les avoir pesées. **Près de 300 kilos ont pu être recyclés !** Félicitations aux **237 élèves** pour leur **responsabilisation face aux enjeux liés aux déchets nocifs !**

« Il est important que les enfants comprennent les problèmes posés par l'accumulation des déchets et l'importance du tri. Ils doivent connaître ce que deviennent les déchets recyclés. Les animations du SBA sont tout à fait adaptées aux enfants, cela leur permet d'élargir leurs connaissances et leur donner des pistes de travail pour être actifs dans la diffusion des informations, dans l'école et dans la famille. »

Annick Pernette,
professeure des écoles à Mezel

Voir l'interview

Bilan

- **1 300 animations** effectuées par le SBA pour **10 000 élèves sensibilisés, 400 classes et 100 écoles** concernées depuis 2012

- Des projets mis en œuvre dans des écoles : installation de composteurs pour inciter le jeune public à adopter les bons gestes, distribution de poubelles jaunes pour favoriser le tri, actions dans les cantines pour éviter le gaspillage alimentaire...

Et maintenant ?

Ecoles, collèges, lycées : chaque rentrée scolaire, vous recevez **le programme d'animations du SBA**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous inscrire !

Sensibiliser les nouveaux arrivants

Chaque nouvel arrivant sur le territoire du SBA reçoit un guide des déchets et des bonnes pratiques : **plus de 15 000 envois ont été effectués depuis 2012.**

Montrer l'exemple dans les commerces de proximité

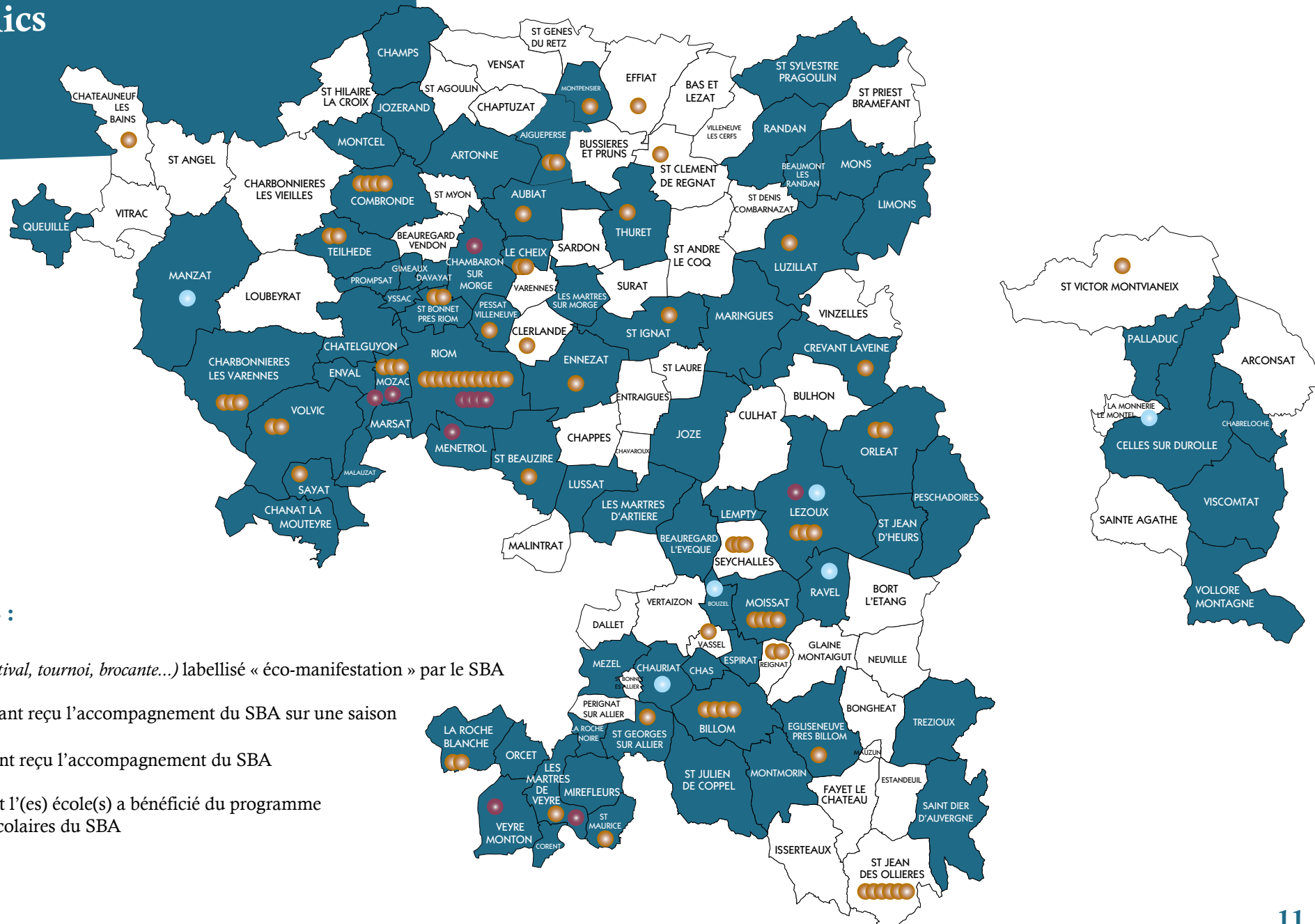
En 2013, **4 artisans boulangers du territoire se sont portés volontaires pour réduire leurs déchets et expliquer leur démarche.** Accompagnés par le SBA, ils montrent leurs astuces dans un film, nous parlent de leurs petits gestes pour lutter contre le gaspillage alimentaire... Si eux peuvent le faire, pourquoi pas nous ?



Découvrir
la vidéo



Carte de l'accompagnement des publics



Promouvoir le compostage

Composter ses déchets est un geste simple permettant de réduire significativement le poids de sa poubelle : 60 kg par an et par habitant (source ADEME). Un geste qui ne comporte que des avantages : avoir un engrais naturel de qualité, enrichir son jardin, limiter le transport et le traitement des déchets... Depuis 4 ans, le SBA sensibilise les usagers et apporte des conseils pour bien composter.



Zoom sur une initiative...

Deux broyeur à déchets verts sont à la disposition des usagers sur les déchèteries de Riom et Veyre-Monton. Il est possible de les emprunter gratuitement. Le broyage présente de nombreux avantages : limiter ses déplacements en déchèterie pour déposer ses déchets verts, alimenter son composteur, réduire sa quantité de déchets de jardin tout en l'enrichissant (paillage), etc. En 2015, les broyeurs ont été empruntés 150 fois. A savoir : un broyeur est également à la disposition des collectivités adhérentes au SBA.

« Le compostage est une technique simple et peu onéreuse pour en faire un fertilisant qui n'a pas son pareil au jardin. Il existe plusieurs façons de composter suivant les choix ou les contraintes de chacun, avec un jardin ou sans. Aujourd'hui, il est facile de s'informer ou de se former afin d'en apprendre les bases, on peut se rapprocher du SBA qui aide et subventionne le geste ou des associations qui partagent volontiers leur savoir. »

Christian Designes,
membre du réseau des guides-composteurs
bénévoles du territoire du SBA

Voir l'interview



Bilan

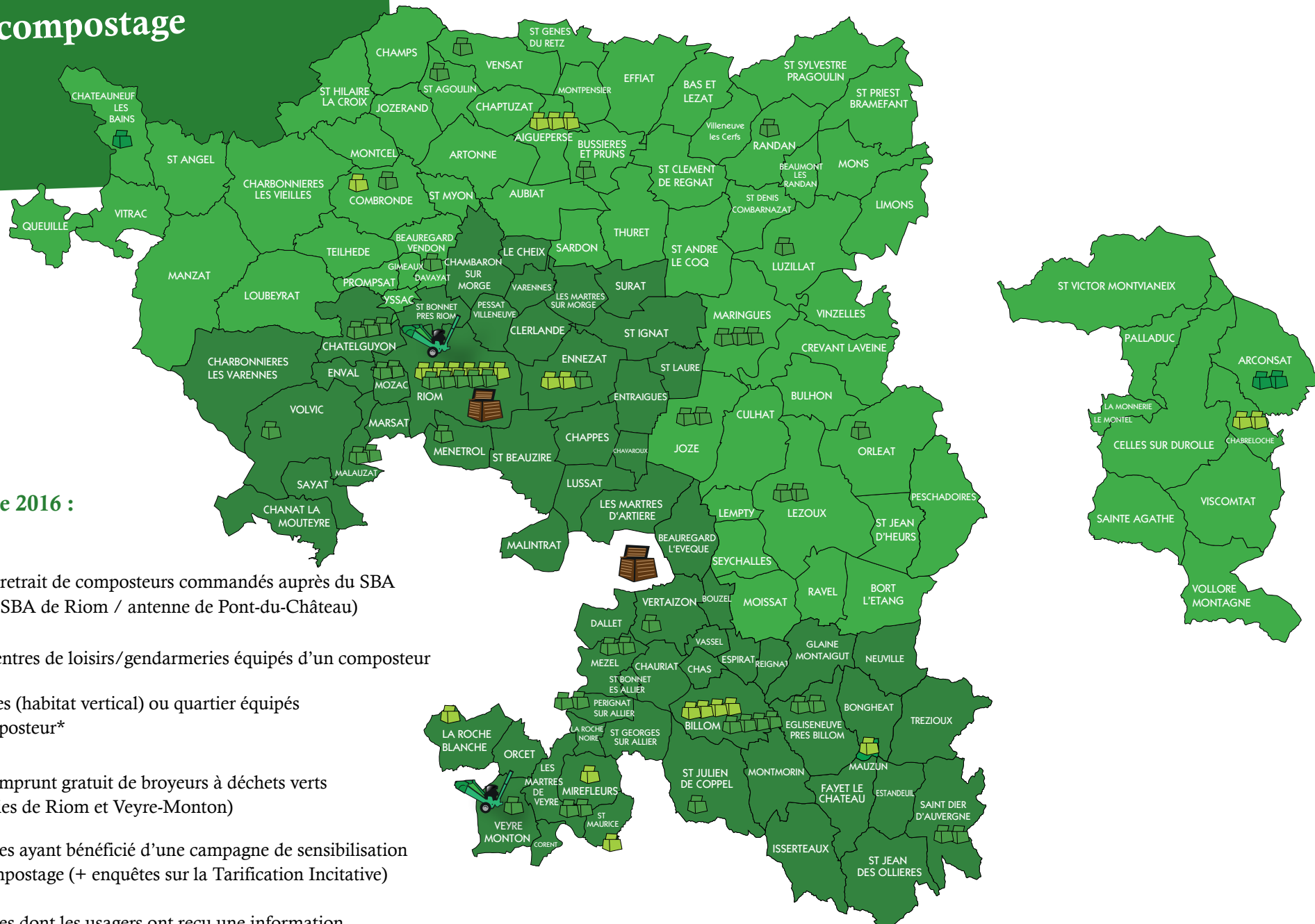
- **80% des foyers sensibilisés au geste du compostage** : campagne de sensibilisation en porte à porte en 2012/2013 et enquête sur la Tarification Incitative en 2014/2015
- près d'un foyer sur deux pratique le compostage sur le territoire
- **7 000 composteurs** distribués depuis 2012
- **24 résidences/immeubles** équipés d'un composteur collectif, **6 gendarmeries, 10 écoles, 5 centres de loisirs...**
- des animations et des distributions de compost régulières, notamment lors des événements nationaux : Semaine de la Réduction des Déchets, Semaine du compostage...
- **1 réseau de guides-composteurs** bénévoles sur le territoire afin de conseiller les usagers

Et maintenant ?

Le SBA reste à votre disposition pour vous donner **conseils et astuces** sur le compostage. **Des composteurs à tarif préférentiel** sont toujours proposés, notamment sur le site www.sba63.fr.



Carte du compostage



Au 1^{er} septembre 2016 :



Lieux de retrait de composteurs commandés auprès du SBA (siège du SBA de Riom / antenne de Pont-du-Château)



Ecoles/centres de loisirs/gendarmeries équipés d'un composteur



Immeubles (habitat vertical) ou quartier équipés d'un composteur*



Lieux d'emprunt gratuit de broyeurs à déchets verts (déchèteries de Riom et Veyre-Monton)



Communes ayant bénéficié d'une campagne de sensibilisation sur le compostage (+ enquêtes sur la Tarification Incitative)



Communes dont les usagers ont reçu une information sur le compostage (enquêtes sur la Tarification Incitative)

* En partenariat avec le VALTOM, dans le cadre des projets «Organicité» et «Compostage en pied d'immeuble»

Favoriser le réemploi

Des objets qui ne servent plus peuvent trouver une utilité ailleurs. Inciter les usagers à donner plutôt que jeter, quand cela est possible, est un des axes de sensibilisation développé par le SBA, qui met en place des solutions pour y parvenir, en associant des partenaires à la démarche.



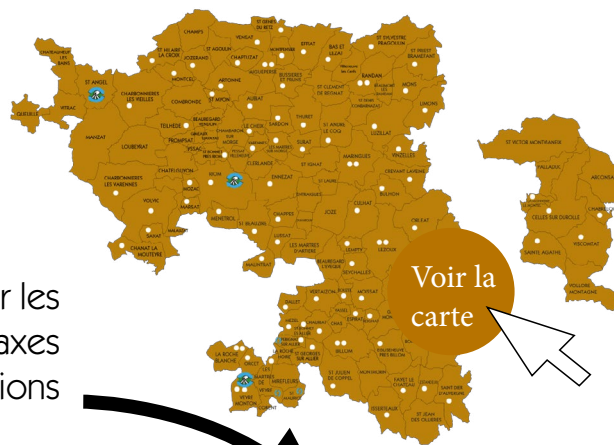
Zoom sur une initiative...

En partenariat avec **le secteur animation jeunes des Martres de Veyre**, le SBA a concrétisé, en juin 2015, le projet de mise en place «**d'une boîte à récup'**» sur la commune. Un réfrigérateur, soigneusement customisé par les jeunes, permet désormais d'accueillir **livres, magazines, CD, DVD, jeux vidéo, jeux de société...** Ces objets peuvent être **empruntés librement, échangés** : la «**boîte à récup'**» est auto-alimentée par les apports et retraits. Bel exemple de réemploi, ce concept **solidaire** permet dans le même temps de **sensibiliser le public et notamment les jeunes**.

« Le SBA a été un des premiers interlocuteurs à répondre favorablement à notre souhait de développer la collecte du textile sur le territoire. La discussion avec d'autres interlocuteurs privés et/ou publics sur le territoire a été facilitée par le partenariat signé avec le SBA et la publicité qui pouvait en être faite... On constate que les dons sont plutôt en augmentation, même s'il reste des localités à optimiser, notamment en zone urbaine par une densification des points d'apport (colonnes). »

François Chambost,
Responsable du Relais 48
(collecte du textile)

Voir l'interview

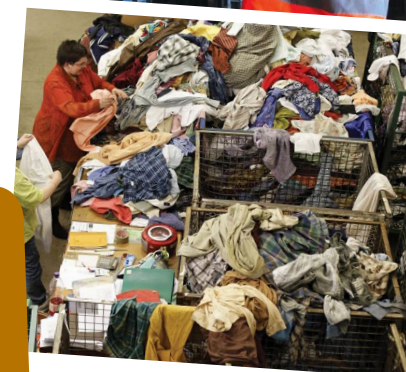


Bilan

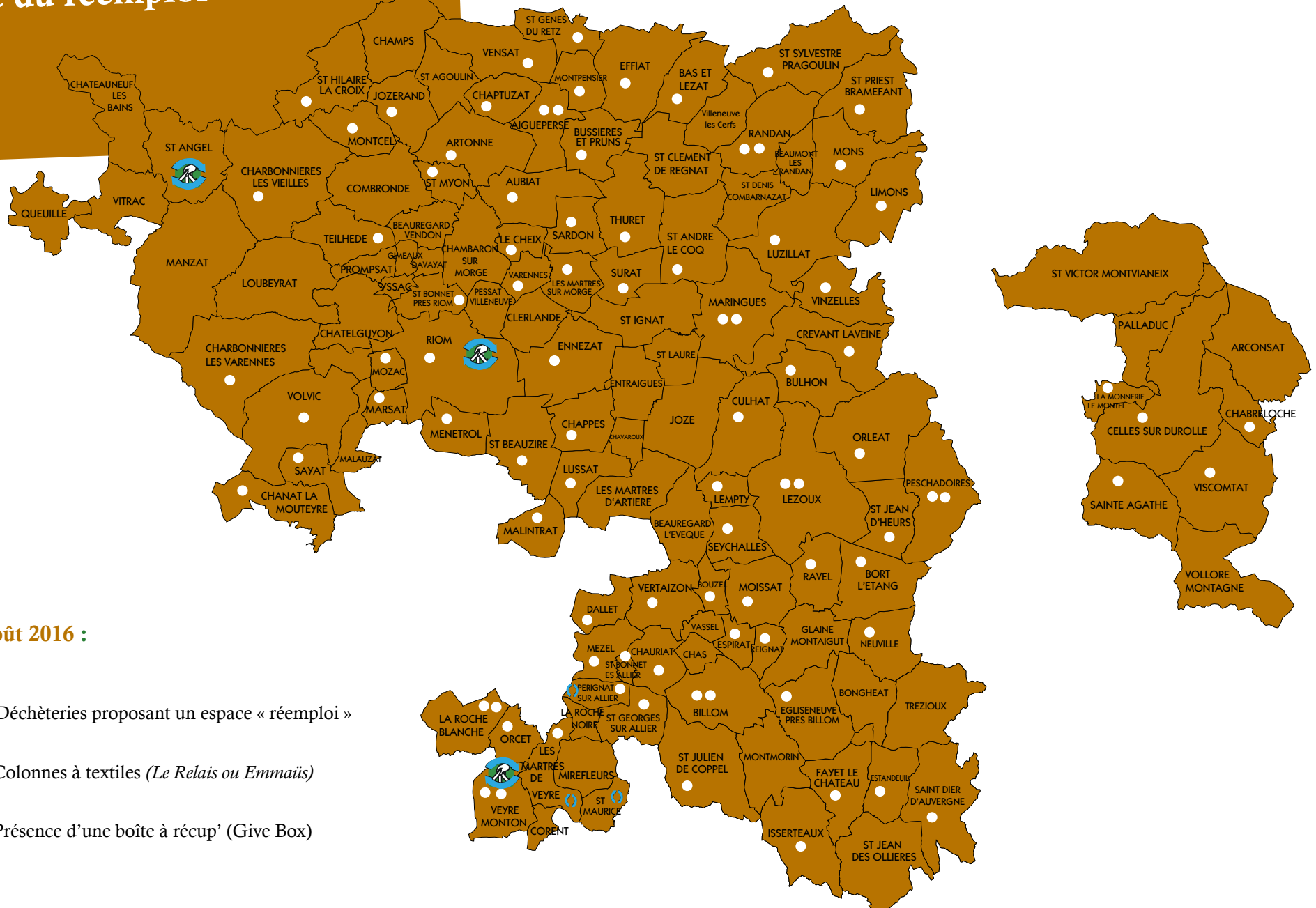
- **3 espaces réemploi** créés aux déchèteries de Riom, Saint-Angel et Veyre-Monton
- **9 tonnes d'objets réutilisables** collectés en 2015, pris en charge par le Centre d'Accueil Les Mains Ouvertes
- près de **100 colonnes à textiles** installées sur le territoire, pour **1 500 tonnes de vêtements** collectés par le Relais et Emmaüs depuis 2012
- **5 partenaires associés** pour développer le réemploi

Et maintenant ?

Créer de nouveaux espaces réemploi où cela est possible (déchèteries, boîte à récup'...), **étendre le réemploi des objets classiques** (jouets, meubles...) à **d'autres matériaux**, comme les gravats, le bois, pour les usagers et collectivités, développer d'autres partenariats...



Carte du réemploi



Au 1^{er} août 2016 :



Déchèteries proposant un espace « réemploi »



Colonnes à textiles (*Le Relais ou Emmaüs*)



Présence d'une boîte à récup' (Give Box)

Mais aussi...

- Réduire les imprimés publicitaires

Inciter les usagers à apposer un autocollant Stop-pub sur leur boîte aux lettres est une action forte du programme de prévention... qui permet de réduire de 13 kg par an et par habitant les imprimés publicitaires (source : ADEME). Depuis 2012, **près de 25 000 autocollants ont été distribués** : 3 foyers sur 10 du territoire sont aujourd'hui équipés d'un Stop-Pub, contre 1 foyer sur 10 fin 2012.

Si vous n'avez pas le vôtre, contactez le SBA !

- Limiter le jetable et le suremballage

Une exposition itinérante sur le thème du suremballage a été présentée dans une vingtaine de supermarchés du territoire, afin de sensibiliser les clients aux produits générant peu de déchets. Quant à la promotion du durable au profit du jetable, 4 crèches du territoire ont été sensibilisées aux couches lavables, un jeu sur l'eau a été inventé afin d'informer sur les vertus de l'eau du robinet...

- Lutter contre le gaspillage alimentaire

Deux établissements, une cuisine centrale et une cuisine scolaire, ont été accompagnés sur ce thème. Des ateliers «cuisiner ses restes» ont aussi été proposés sur des marchés du territoire.

- Le web, outil de la prévention

Pendant le programme de prévention, le SBA a intégré un onglet «prévention des déchets» sur son site internet **www.sba63.fr**. Un onglet qui renvoie sur le site **www.moinsdedechets.com** (VALTOM), avec, entre autres, un annuaire de la prévention.

- Et l'éco-exemplarité du SBA ?

Le programme de prévention, c'est aussi des actions exemplaires au SBA, avec la mise en place du compostage des déchets, la limitation des impressions papier dans les bureaux, l'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics, la suppression des gobelets jetables...



Paroles

Le Club Rappel 63 est accompagné par le SBA depuis 2013 pour gérer durablement ses déchets. Catherine Bonnet-Janicot est Présidente de ce club Riomois qui compte 400 adhérents.

- Qu'est-ce que vous a apporté l'accompagnement du SBA dans la gestion des déchets du club ?

Une prise de conscience sur la facilité et la simplicité à devenir plus « éco-responsable » dans la gestion des manifestations sportives et au-delà, dans la vie quotidienne du club. Une réflexion globale sur nos pratiques.

Il y a plusieurs années déjà, nous avons signé, à l'occasion d'une manifestation sportive, une charte d'écoresponsabilité avec le SBA, qui s'est peu à peu imposée à nous comme une norme que nous appliquons, sans même plus y penser... et cela tout au long de l'année dans la vie du club.

- Quel geste éco-citoyen est le plus efficace ?

Si on se positionne en terme de diminution de la production des déchets c'est certainement l'utilisation de vaisselle réutilisable sur nos buvettes, sinon le fait de mettre à disposition, sur toutes les séances, une poubelle pour le tri.

- Qu'est-ce qui, selon vous, reste le plus important pour arriver à gérer un club sportif de manière responsable en matière de déchets ?

Etre convaincu du bien-fondé de la démarche !

Les animations scolaires proposées par le SBA sont passées, cette année, par Mezel. Annick Pernette est institutrice au sein de cet établissement.

- Quels impacts ont eu, au sein de votre classe, les animations de sensibilisation sur les déchets du SBA ?

Ces animations ont permis aux élèves de :

- faire prendre conscience de l'abondance des déchets et de la nécessité de les gérer au mieux par le tri,
- connaître certaines chaînes de transformation des déchets (plastique, verre...),
- enrichir le vocabulaire (connaître le sens du mot déchet...),
- comprendre et utiliser certains pictogrammes,
- agir en réfléchissant sur des idées de réutilisation d'objets en classe (en arts plastiques, sciences...),
- concevoir des affiches afin de diffuser des informations aux autres classes et les sensibiliser sur les actions à mener.

- Selon vous, les bons gestes du « tri et de réduction » des déchets transmis aux enfants se poursuivent-ils en dehors de la classe ?

La plupart des élèves trient déjà les déchets chez eux et sont sensibilisés à cette action au sein de la famille. Cependant, à l'issue de l'animation, ils comprennent mieux l'importance de ces actions et d'autre part cela leur permet d'améliorer le tri ou de faire passer des informations à leurs parents, ou des conseils utiles, notamment sur l'entretien du composteur.

- Qu'est-ce qui, selon vous, reste le plus important à apprendre aux enfants lorsque l'on parle de déchets ?

Il est important que les enfants comprennent les problèmes posés par l'accumulation des déchets et l'importance du tri. Ils doivent connaître ce que deviennent les déchets recyclés. On doit leur transmettre des connaissances qui doivent leur permettre de réfléchir et leur donner envie d'agir, ou de modifier leur comportement et de diffuser les infos aux autres.



Paroles (2)

Christian Deslignes fait partie du réseau de guides-composteurs bénévoles du SBA.

- Le compostage est un geste simple permettant de réduire ses déchets de manière significative. Quelles peuvent être les difficultés rencontrées et quelles solutions peut-on apporter ? Comment peut-on convaincre les plus réticents ?

Je pense que, malgré les documents publiés et les explications lors d'animations, les gens ont du mal à appliquer chez eux. Ils ont besoin de voir les gestes et la méthode. Ce n'est pas facile à organiser pour un large public mais une visite et une explication autour d'un composteur est idéal. Voir, toucher, sentir est le meilleur apprentissage. Le support de vidéos pourrait être utilisé. Je ne sais pas si on peut convaincre les plus réticents mais en donnant de bons arguments, on peut faire comprendre les enjeux :

- ne pas mélanger les organiques aux autres déchets permet de mieux recycler,
- la terre nous donne les plantes qui nous nourrissent, il faut lui rendre ces matières,
- composter, c'est disposer d'un fertilisant naturel et gratuit,
- composter chez soi ne coûte rien contrairement à la collecte et au traitement,
- incinérer des déchets organiques est difficile parce que trop humides et cela engendre un surcoût.

- Quels sont, selon vous, les règles importantes à suivre pour avoir un bon compost ?

La première des règles est de comprendre qu'un composteur n'est pas une poubelle où l'on jette les déchets organiques comme ils se présentent et de comprendre qu'il faut prendre un peu de temps pour élaborer la recette : le mélange carbone/azote (matière sèche/matière verte), l'humidité correcte et l'oxygène. Il faut veiller à garder une bonne humidité et aérer de temps en temps pour apporter de l'oxygène, et vider son composteur entièrement au moins une fois par an.

Le compostage est une technique simple et peu onéreuse pour en faire un fertilisant qui n'a pas son pareil au jardin. Il existe plusieurs façons de composter suivant les choix ou les contraintes de chacun, avec un jardin ou sans. Aujourd'hui il est facile de s'informer ou de se former afin d'en apprendre les bases. On peut se rapprocher du SBA qui aide et subventionne le geste ou des associations qui partagent volontiers leur savoir.

Le SBA et Le Relais sont partenaires pour développer la collecte du textile sur le territoire. François Chambost est le responsable du Relais 48.

- En quoi le partenariat avec le SBA a-t-il permis de développer la collecte du textile sur le territoire ?

Le SBA a été un des premiers interlocuteurs à répondre favorablement à notre souhait de développer la collecte sur le territoire. Par la suite, la discussion avec d'autres interlocuteurs privés et/ou publics a été facilitée par le partenariat signé avec le SBA et la publicité qui pouvait en être faite.

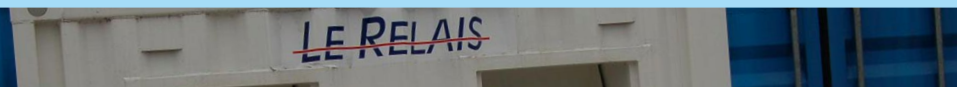
- Le geste de déposer son textile est-il rentré dans les moeurs ?

Oui et non. Oui, car on constate que les dons sont plutôt en augmentation, même s'il reste des localités à optimiser, notamment en zone urbaine par une densification des points d'apport et en zone rurale par une organisation économiquement viable à trouver. Non, car il y a encore des TLC (textiles, linge, chaussures) qui partent en ordures ménagères ou encombrants. Si l'on considère que moins de 50% des TLC sont détournés des ordures ménagères, on peut estimer que la moitié de la population n'est pas totalement sensibilisée à l'acte de don des TLC. Des actions de vulgarisation et de communication sont à mener vers les foyers, les écoles et les entreprises.

- Pouvez-vous rappeler le devenir du textile usagé une fois déposé dans les colonnes du Relais ?

Les textiles sont triés à 90% en France. 6% alimentent les boutiques Ding-Fring (seconde main) en France. 50% alimentent le marché de la friperie sur le continent Africain et a permis au Relais de créer 3 établissements en participant au développement local et en accentuant la création d'emplois en France. C'est ce que nous appelons la délocalisation positive. Les 41% restants sont orientés vers le recyclage en chiffons d'essuyage, isolant Métisse et dérivés, matière première secondaire et combustible solide de récupération. Moins de 3% retournent à l'enfouissement.

Mais le plus important est que 120 tonnes collectées permettent la création de 3 emplois durables en France et le développement local en Afrique. Seul le Relais, dans sa démarche d'entreprise à but socioéconomique est en capacité d'agir dans ce sens.



Aller plus loin

Le SBA, suite à la labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », souhaite atteindre voire dépasser le nouvel objectif de réduction de 7% des déchets ménagers fixé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. On parle ici de l'ensemble des déchets collectés par le SBA : bacs verts ou P.A.V., bacs jaunes ou P.A.V., conteneurs à verre, mais également les déchèteries.

Pour y parvenir, le SBA se positionne comme l'animateur de son territoire en termes de gestion des déchets, réunissant l'ensemble des acteurs concernés. L'enjeu est de développer des actions de réduction et de valorisation des déchets (recyclage...), de promotion de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité. Des actions sont déjà amorcées : valorisation des gravats, collecte des bio-déchets, nouveaux flux dans les déchèteries, accompagnement des gros producteurs...

Avec cette labellisation, le SBA entend poursuivre sa politique de prévention et de valorisation des déchets. Pour cela, il s'est fixé des objectifs ambitieux, au-delà des objectifs nationaux. La mise en oeuvre de la Tarification Incitative, à compter de 2018, reste le fer de lance de cette volonté de répondre aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui.

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

Pour tout savoir sur la gestion des déchets au SBA, connaître les bons gestes pour réduire ses déchets et les trier, rendez-vous sur le site du SBA :

www.sba63.fr

Pour tout savoir sur le traitement et la prévention des déchets dans le département, pour connaître l'annuaire de la prévention (réparateurs, ressourceries...), rendez-vous sur le site du VALTOM :

www.valtom63.fr



Syndicat du Bois de l'Aumône - 13 rue Joaquin Perez Carretero - 63 200 Riom
04.73.647.444 - conseilusager@sba63.fr - www.sba63.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude Molinier, Président.
Rédaction et conception : service communication du SBA.
Photographies : SBA, Vincent Amaridon, Jodie Way, Frédéric Baron-Morin.
Imprimé en 500 exemplaires par Decombat sur papier recyclé

